Procédure de Validation du Permis de Chasser 2019-2020

Vous venez de recevoir votre demande de validation (devis au verso), vous devez :

| <u>Etape 1</u> : | Si des changements sont intervenus dans votre adresse veuillez indiquer votre nouvelle adresse ci-après : |
|------------------|---|
| | |
| | |
| | |

- -Vérifier les « **références du permis de chasser** »(le numéro de permis est celui qui se trouve dans le volet permanent). Si elles sont erronées vous devez les modifier.
- Notez **obligatoirement** votre numéro de téléphone après votre adresse.
- Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle veuillez compléter « l'autorisation de chasser ».
- Signez votre demande de validation.
- **Etape 2**: Choisissez la « **nature de la validation** » désirée pour la saison 2019-2020. Si vous désirez un type de validation autre que ceux proposés, téléphonez à la Fédération au 04 95 23 16 91 afin que nous vous communiquions le montant.
- Etape 3 : Cocher la case du retour que vous souhaitez : Poste ou retrait à la fédération.
- <u>Etape 4</u>: Etablissez un chèque du montant total à l'ordre du « Régisseur de Recettes FDC 2A » (Attention, n'oubliez pas de signer votre chèque)
 - <u>Etape 5 :</u> Carnet de Prélèvement Bécasse, cochez si vous souhaitez un carnet bécasse papier ou numérique c'est à dire ouvrir un compte CHASSADAPT pour saisir les prélèvements bécasse

Joindre dans l'enveloppe prévue à cet effet les documents suivants :

- 1° Le document de demande de validation, complété et Signé
- 2° Le **chèque signé** du montant total de la validation

Attention : tout dossier incomplet sera rejeté, la Validation du permis ne pourra être établie.

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (article L. 423-1 du code de l'Environnement), à la fédération départementale des chasseurs à laquelle vous adhérez.

La Fédération établira à l'aide du devis complété et signé, votre Validation du Permis et vous la retournera (Prévoir un délai de huit jours maximum).

Vous avez également la possibilité de vous mettre en contact avec votre association de chasse ou votre armurier.

Horaires d'ouvertures des bureaux de la Fédération :

de 8h30 à 12 h et de 14 h à 18 h (Vendredi : 17h)

Du 1er Juillet au 31 Août 2019 : Ouvert au public de 8h à 15h

Fédération Départementale des Chasseurs de la Corse du Sud Résidence Les Lacs - Avenue du Mont - Thabor - 20090 AJACCIO

Tél.: 04 95 23 16 91 - Fax: 04.95.20.24.48